



Canabis au volant récidive

Par **caramellulu**, le **03/01/2014** à **11:05**

BonjourrrrrJe viens vous solliciter pour etre informé des risques qu 'encourent mon amis POUR avoir été dépister positif au test salivaire . rrrnPour commencer je tiens à préciser que le contrôle a été effectué, alors que mon ami n'a commis aucune infraction au code de la route, il a été suivi en voiture. rrrnMa question est la suivante? rrrnLe test salivaire est un test qui peut être utiliser à chaque contrôle ? rrrnDonc, mon ami est emmener à l'hôpital ou il procede à une prise de sang. Il repart sans son véhicule car le permis lui est retiré sur le champ.rrrnTant qu'aucune décision de justice a été prononcé mon ami peut il continuer à conduire ?rrrrDans cette affaire, je tiens à préciser que c'est la 2eme fois qu'il est positif au cannabis lors de la 1ere affaire il a eu un retrait immédiat car il lui restez 6 point sur son permis et il a du le repasser.rnAujourd'hui n'ayant commis aucune infraction il bénéficie d'un permis à 8 points . D'apres vous que risque t'il ? rrrnIl travaille depuis 15 ans dans une entreprise et il va avoir besoin de son permis pour travailler . rrrnEn attendant d'avoir un avis sur les questions posées je tiens à vous remercier d'avance sur le temps que vous allez passer à essayer de me répondre .rrrrCordialement